

11.2 Services fédéraux

L'existence du ministère de l'Agriculture du Canada remonte à la Confédération. Établi en 1867, il est issu du Bureau de l'agriculture de la province du Canada créé en 1852. Le ministère tire son autorité de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, qui stipule que «dans chaque province la législature pourra faire des lois relatives à l'agriculture dans cette province» et que «le parlement du Canada pourra, de temps à autre, faire des lois relatives à l'agriculture dans toutes les provinces ou aucune d'elles en particulier; et toute loi de la législature d'une province relative à l'agriculture n'y aura d'effet qu'aussi longtemps et que tant qu'elle ne sera pas incompatible avec aucun des actes du parlement du Canada».

Un ministère de l'Agriculture ayant à sa tête un ministre a donc été établi comme organe du gouvernement fédéral et un ministère de l'Agriculture dirigé par un ministre a aussi été mis sur pied dans chaque province. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, l'agriculture joue un rôle nettement marginal.

11.2.1 Ministère de l'Agriculture du Canada

L'activité du ministère de l'Agriculture du Canada se répartit entre trois principaux domaines: la recherche, les services de promotion et de réglementation et les programmes d'aide. La recherche est orientée vers la solution des problèmes pratiques qui se posent en agriculture, par l'application de la recherche scientifique fondamentale à tous les aspects de l'aménagement des sols, de la technique agricole et des productions animale et végétale. Les services de promotion et de réglementation s'occupent de la protection antiparasitaire des cultures et du bétail et de l'homologation des produits chimiques et autres destinés à cet usage, de l'inspection et du classement des produits agricoles et de l'élaboration de politiques d'amélioration des cultures et de l'élevage. Des programmes d'aide variés couvrent les domaines de la stabilité des prix, des mesures exceptionnelles de secours, de l'assurance-récolte, de l'indemnisation et de la sécurité du revenu en cas de perte de récolte.

Le ministère comprend sept directions: Recherche, Production et Marchés, Hygiène vétérinaire, Économie, Circuits alimentaires, Affaires financières et administratives et Personnel. Il englobe également la Commission canadienne des grains, l'Office de stabilisation des prix agricoles, l'Office des produits agricoles, la Division de l'assurance-récolte et l'Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies. Il existe de plus un certain nombre d'organismes indépendants mais étroitement reliés au ministère qui sont comptables au ministre de l'Agriculture. Ce groupe comprend la Commission canadienne du lait, l'Office canadien des provendes, la Société du crédit agricole et le Conseil national de commercialisation des produits de ferme.

La Direction de la recherche est responsable de la recherche sur les problèmes de la production agricole; certaines phases de cette recherche sont toutefois effectuées par la Direction de l'économie, la Direction de l'hygiène vétérinaire et le Laboratoire de recherches sur les céréales de la Commission canadienne des grains. Les activités de la Direction se répartissent entre 25 stations de recherches, 10 fermes expérimentales, sept instituts de recherches et deux services de recherches, ainsi qu'un certain nombre de stations secondaires et de fermes-pilotes dans les 10 provinces. Le siège de la Direction, à Ottawa, propose les orientations générales et coordonne les programmes. Le personnel comprend environ 800 spécialistes représentant toutes les sciences biologiques et physiques qui peuvent contribuer à la solution des problèmes de la production agricole.

Le programme global de la Direction est orienté vers la solution de problèmes, mais il existe des objectifs et des buts précis pour l'ensemble de la Direction et des objectifs propres à chaque établissement. La complexité croissante de la production agricole moderne et la pression de la concurrence rendent chaque jour plus importants l'efficacité et la réduction des coûts unitaires de production. C'est pourquoi les programmes de recherches continuent à mettre l'accent sur l'amélioration des variétés de plantes et d'animaux, sur les méthodes de production qui peuvent maximiser les rendements et diminuer les coûts, de même que sur les moyens de lutte contre les insectes, les maladies et les mauvaises herbes qui réduisent la production.

Avec les années, les scientifiques de la Direction de la recherche ont produit de nouvelles variétés de céréales, de fourrages et de cultures horticoles qui répondent aux nouvelles exigences du marché et diminuent les risques de la production. C'est ainsi que se poursuivent les recherches en vue de mettre au point du matériel qui puisse s'adapter encore mieux aux facteurs restrictifs d'un climat septentrional, notamment la courte durée de la saison de